



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

1/ Se former dans la durée

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

- 1) Code de la route obtenue
- 2) Apprentissage de minimum obligatoire de 20 heures de conduite en école

PHASE 2 : CONDUITE SUPERVISÉE

- 1) Un rendez-vous préalable : 2h

Une phase de conduite sans minimum, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs

- 2) Un rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

83% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle

La conduite supervisée garantie une **meilleure sécurité**

3/ Les avantages

**TAUX DE
RÉUSSITE**

**MOINS
D'ACCIDENTS**

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

BON À
SAVOIR